

des Princes &c. Août 1768. 103
ayant été assemblé, les Consuls, suivis d'un nombreux cortège, se sont rendus à l'Hôtel du premier Président pour faire un dernier compliment aux Commissaires qui s'y trouvoient tous rassemblés, & qui, précédés de la Maréchaussée, sont partis de cette Ville de *Carpentras* vers les quatre heures du soir & sont retournés trois heures après à *Avignon*.

Le lendemain ils ont recommencé leur travail, & font dans cette Ville la visite des Maisons Religieuses, & par tout les mêmes vérifications qu'à *Carpentras*.

Il est à remarquer que les habitans d'*Avignon* & du Comtat *Venaissin* ne payoient aucun Subside, mais seulement l'octroi pour les denrées de consommation à leur entrée dans les Villes. Le Pape n'avoit d'autre revenu que les Domaines, qui suffisoient à peine pour l'entretien du Vice-Légat & les dépenses du Gouvernement. Deux cens quarante mille livres que les Fermiers Généraux de France donnoient par an pour le droit de vendre le tabac pour leur compte à *Avignon*, servoient à l'entretien de la Maréchaussée. On donnoit le surplus, moitié à la Ville pour les dépenses publiques, & l'autre moitié étoit partagée par le Vice-Légat entre ceux des habitans qui avoient été obligés de discontinuer leurs plantations de tabac.

A l'égard du Comtat *Venaissin*, il avoit été cédé par un Roi de France (Philippe le Hardi) au Pape Gregoire X. en 1273, & le Pape Clément VI. acheta la propriété d'*Avignon* en 1348 de Jeane, Reine de Sicile, Comtesse de Provence. Des Ecrivains prétendent que le prix n'en a jamais été payé. Quoiqu'il en soit, comme tout ce qui compose les Etats des Rois de France est